

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

**MERIGNAC - Chemin de la Poudrière - Convention de co-maîtrise d'ouvrage
avec la commune de Saint-Jean-d'Illac - Autorisation**

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Chemin de la Poudrière est une voie qui se trouve sur la commune de Saint-Jean d'Illac et qui se poursuit sur les communes de Mérignac, puis de Pessac.

Fin 2013, suite à des dégradations de la chaussée importantes, ne permettant pas de garantir la sécurité des usagers de la voie, la commune de Saint-Jean d'Illac a décidé de fermer le chemin de la Poudrière, par arrêté n°2014/ 171/3.5 en date du 11 juillet 2014.

Le projet d'aménagement vise à rénover la voie dans sa partie la plus dégradée et de renforcer la signalisation afin d'améliorer la sécurité, à la fois sur la commune de Saint-Jean d'Illac et sur celle de Mérignac, comprenant :

- un renforcement de la structure et la réalisation d'un nouveau tapis sur la portion de chaussée de Saint-Jean-d'Illac ;
- une signalisation horizontale et verticale (bandes rugueuses, bandes de rives, panneaux, J11) ;
- un tapis neuf sur la portion de chaussée mérignacaise (60m x 5m) ;
- un curage des fossés de part et d'autre de la voirie sur la portion mérignacaise.

La ville de Saint-Jean-d'Illac et Bordeaux Métropole se sont entendues afin de confier à la ville sa conception globale et sa réalisation, à la fois sur le domaine communal et sur celui géré par Bordeaux Métropole.

Aussi, dans le cadre des dispositions de l'article 2 II de la loi Maîtrise d'ouvrage publique (MOP), la ville de Saint-Jean-d'Illac assurera la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux d'aménagement du chemin de la Poudrière.

La ville de Saint-Jean-d'Illac fera l'avance du coût de l'ensemble des travaux dont le montant est estimé à 167 340.95 € HT soit 200 809.14 € TTC et mettra en recouvrement la part affectée à Bordeaux Métropole, soit :

- Bordeaux Métropole : 83 670.47 € HT soit 100 404.57 € TTC
- ville de Saint-Jean-d'Illac : 83 670.47 € HT soit 100 404.57 € TTC

Le coût mentionné ci-dessus, concernant Bordeaux Métropole, s'entend comme un montant maximum.

Ce montage nécessite l'établissement d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage désignant la ville de Saint-Jean-d'Illac, maître d'ouvrage unique pour l'aménagement du chemin de la Poudrière.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 2-II de la loi MOP n°85-704 du 12 juillet 1985,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Le projet de travaux d'aménagement du chemin de la Poudrière, notamment les travaux de renforcement de chaussée mais aussi de sécurisation à réaliser à la fois sur la commune de Saint-Jean-d'Illac et sur celle de Mérignac, nécessite qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage soit signée entre la ville de Saint-Jean-d'Illac et Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 :

De confier la maîtrise d'ouvrage unique de l'aménagement du chemin de la Poudrière à la Ville de Saint-Jean-d'Illac dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Article 3 :

D'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice en cours, sur les crédits ouverts au chapitre 23, article 2315, fonction 822, opération 05P066O020, AP/CP 05P066E06.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

M. PATRICK PUJOL

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2015